

Année académique 2023 - 2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 301 Développement professionnel			
Code	PAIR3B01	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Gilly</u> Caroline MEDINA (caroline.medina@helha.be) Valérie BORGNIET (valerie.borgniet@helha.be) Emmanuelle COPPEE (emmanuelle.coppee@helha.be) Isabelle DOULLIEZ (isabelle.doulliez@helha.be) <u>HELHa Jolimont</u> Marjorie VANDERNIEPEN (marjorie.vanderniepen@helha.be) Laetizia FANARA (laetizia.fanara@helha.be) <u>HELHa Mouscron</u> <u>HELHa Tournai - Salines</u> Cécile GAILLET (cecile.gaillet@helha.be) Gaëtane COUTEAU (gaetane.couteau@helha.be) Natacha DEFIVES (natacha.defives@helha.be) Mbemba KIZIKA (mbemba.kizika@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 301 permet à l'étudiant une prise de recul sur les situations de soins rencontrées dans les différents domaines nécessaires à la construction de son identité professionnelle. Elle contribue à l'élaboration de son dossier de développement personnel et professionnel sur lequel il s'appuiera en tant que futur professionnel de la santé.

L'UE 313 est co requis à l'UE 301

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence C 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Acquis d'apprentissage visés

Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PAIR3B13

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR3B01A	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	12 h / 2 C
PAIR3B01B	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	12 h / 0 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR3B01A	AIP Démarche réflexive et développement professionnel	20
PAIR3B01B	Séminaires professionnels - Titulariats informatifs	0

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s) d'activité d'apprentissage correspondante.

5. Cohérence pédagogique

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement de la compétence 1 définie dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis visés préparent au développement personnel et au cheminement de l'étudiant, en tant qu'acteur dans la construction de son identité professionnelle.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL

Tél : +32 (0) 64 23 37 59

Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Démarche réflexive et développement professionnel			
Code	5_PAIR3B01A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie VANDERNIEPEN (marjorie.vanderniepen@helha.be) Laetizia FANARA (laetizia.fanara@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE 301 : Développement professionnel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence de fin de formation :

Compétence C 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C 1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Acquis d'apprentissage de l'UE 301 :

Analyser les pratiques infirmières dans des situations professionnelles.

Acquis d'apprentissage de l'activité/objectifs :

Au départ d'une analyse des pratiques co-construite, argumenter les ressources significatives qui contribuent au développement professionnel.

Objectifs :

- Porter un regard critique sur ses apprentissages, ses facilités, ses difficultés, sans se limiter à l'aspect affectif (émotions).
- Expliquer son évolution et la discuter en s'appuyant sur des expériences mais aussi sur des écrits déjà réalisés.
- Réviser l'évolution de ses apprentissages et/ ou de son identité professionnelle.
- Argumenter l'atteinte des objectifs en fin de bloc 3.
- Argumenter l'acquisition de nouveaux apprentissages.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séminaires:

- Analyse de la/sa posture soignante
- Analyse de pratique : situation qui peut faire l'objet d'une analyse (situations touchant le champ professionnel, individuel).

Démarches d'apprentissage

- Analyses de pratiques au départ de situations en lien avec le champ professionnel et individuel permettant à l'étudiant de développer ses compétences et d'aborder l'identité professionnelle, la posture soignante.
- Analyse des modèles mettant en évidence les "savoirs" qui contribuent à la construction de l'identité professionnelle et de la posture soignante.
- Analyse réflexive à partir d'erreurs graves

Dispositifs d'aide à la réussite

La programmation des heures est progressive Q1 et Q2 pour permettre à l'étudiant une réflexivité tout au long des stages prévus en Q1 et Q2.

Sources et références

cf. connectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

en ligne sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le détail des modalités de l'évaluation est repris dans l'annexe la fiche ECTS mise en ligne sur connectED.

Evaluation mixte en 2 parties sur 20 points : orale conditionnée à la remise du travail écrit (portfolio).

Toute partie non présentée sera sanctionnée par une note PP (pas présenté).

En cas d'échec à l'UE, toutes les parties sont à représenter.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Année académique 2023-2024

Domaine de la Santé

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Séminaires professionnels - Titulariats informatifs			
Code	5_PAIR3B01B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	0 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marjorie VANDERNIEPEN (marjorie.vanderniepen@helha.be) Laetizia FANARA (laetizia.fanara@helha.be)		
Coefficient de pondération	0		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les séminaires professionnels/titulariat sont des lieux d'échange et de partage d'informations permettant le fonctionnement du groupe, le développement des compétences professionnelles des étudiants et la construction d'une dynamique de classe favorisant les apprentissages.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Accompagnement individuel et collectif des étudiants

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Séances de séminaires liées à différentes thématiques : préparation et suivi des stages, retours pédagogiques, activités, etc.

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral, travaux de groupe, rencontre individuelle sur rendez-vous

Dispositifs d'aide à la réussite

- Rencontre individuelle par rendez-vous
- Permanences

Sources et références

Sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

en ligne sur connectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Activité non évaluée

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation						

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 0

Dispositions complémentaires

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).